

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-sept novembre deux mille vingt à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	20/11/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	04/12/2020

OBJET :**Autorisation budgétaire spéciale 2021 - Budget général et budgets annexes****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , Mme Pauline FRABOULET , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que jusqu'à l'adoption du budget, M. le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant d'une part ces dispositions et d'autre part que le budget primitif 2021 ne sera présenté que courant janvier 2021, il convient donc de voter des autorisations budgétaires qui précisent le montant et l'affectation des crédits, ceci dans le souci de pouvoir lancer des opérations d'investissement dès le début de l'année.

Les crédits correspondants, détaillés ci-dessous, seront inscrits au Budget Primitif 2021 lors de son adoption.

BUDGET GENERAL

	BUDGET VOTE 2020	AUTORISATION 2021
Chapitre 20	495 758.20	73 000.00
202 - Réalisation documents d'urbanisme	14 300.00	3 000.00
2031 - Frais d'études	191 375.20	40 000.00
2033 - Frais d'insertion	47 500.00	10 000.00
2051 - Concessions et droits similaires	232 583.00	20 000.00
Chapitre 204	5 321 930.00	400 000.00
204114 - Subv.aux organismes publics - Voirie	1 316 930.00	-
2041642 - Subv. d'équip. versées SPIC	4 000 000.00	400 000.00
20422 - Subv. d'équip. Personnes de droit privé	5 000.00	-
Chapitre 21	2 542 687.90	185 000.00
2111 - Terrains nus	135 210.00	-
2112 - Terrains de voirie	74 967.00	-
2115 - Terrains bâtis	890 165.00	-
2121 - Plantations d'arbres et arbustes	200 000.00	5 000.00
21318 - Autres bâtiments publics	35 640.00	-
2152 - Installations de voirie	50 860.00	10 000.00
2182 - Matériel de transport	253 000.00	50 000.00
2183 - Matériel informatique	90 751.44	15 000.00
	BUDGET VOTE 2020	AUTORISATION 2021
Chapitre 21		
2184 - Mobilier	36 482.50	5 000.00
2188 - Autres immobilisations corporelles	784 265.96	100 000.00
Chapitre 23	8 096 327.73	1 200 000.00
2313 - Construction	4 677 133.89	600 000.00
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	3 415 193.84	600 000.00
2316 - Restauration collection et œuvres d'art	4 000.00	

Chapitre 4541201	200 000.00	50 000.00
4541 - Travaux d'office pour le compte de tiers	200 000.00	50 000.00

BUDGET PARKINGS

	BUDGET VOTE 2020	AUTORISATION 2021
Chapitre 20	11 584.00	-
2031 – Frais d'études	11 000.00	-
2033 – Frais d'insertion	584.00	-
Chapitre 21	65 193.00	1 500.00
2183 - Matériel informatique	1 133.00	-
2188 - Autres immobilisations corporelles	64 060.00	1 500.00
Chapitre 23	4 212 223.00	400 000.00
2313 - Constructions	4 211 223.00	400 000.00
2315 - Installation, matériel et outillage techniques	1 000.00	-

BUDGET QUATTRO

	BUDGET VOTE 2020	AUTORISATION 2021
Chapitre 21	20 462.96	4 000.00
2183 - Matériel informatique	1 711.00	-
2188 - Autres immobilisations corporelles	18 751.96	4 000.00

BUDGET ABATTOIR

	BUDGET VOTE 2020	AUTORISATION 2021
Chapitre 20	233 500.00	500.00
2031 - Frais d'études	231 000.00	-
2033 - Frais d'insertion	2 500.00	500.00
Chapitre 23	101 980.00	25 000.00
2313 – Immobilisation en cours, constructions	101 980.00	25 000.00

Décision

Il est proposé, sur l'avis favorable de la Commission des Finances du 18 novembre 2020 :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits détaillés dans la présente autorisation budgétaire,

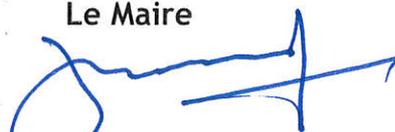
Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à ouvrir les crédits correspondants lors de l'adoption du budget primitif 2021.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 43

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le :

Affiché ou publié le :

08 DEC. 2020
08 DEC. 2020

